

Crédits à la consommation :

La Société Générale s'associe aux mesures destinées à soutenir la consommation en abondant l'avantage fiscal offert par les Pouvoirs Publics

Le 4 mai dernier, les Pouvoirs Publics ont annoncé un certain nombre de mesures destinées à relancer la consommation des ménages.

L'une d'entre elles prévoit la possibilité pour les souscripteurs d'un crédit à la consommation de déduire de leur impôt - dans la limite de 150 euros - le quart des intérêts payés en 2004 et en 2005 au titre de ce crédit.

Une telle disposition vise à aider les consommateurs à acquérir des biens durables (voiture, équipement du foyer...) ou acheter des prestations de services (voyage, travaux de rénovation...).

Dans ce cadre, **la Société Générale**, qui a été la **première banque à s'engager sur un délai de réponse immédiat** aux souscripteurs de crédits à la consommation (« Espresso, c'est oui ou c'est non, mais vous le savez tout de suite »),

- s'attachera à mettre tout en œuvre pour promouvoir les mesures annoncées,
- veillera à ce que cet engagement ne conduise pas certains ménages à s'endetter de façon excessive,
- **assurera l'information de sa clientèle** sur une mesure dont le bénéfice doit lui revenir intégralement.

De plus, la Société Générale s'engage à ce que ses taux de crédit, s'ils suivent naturellement l'évolution du marché, ne soient pas artificiellement influencés par l'existence d'une mesure d'incitation conjoncturelle.

Par ailleurs, la Société Générale propose **aux emprunteurs de réaliser une économie supplémentaire** dans le cadre d'une offre spécifique destinée aux souscripteurs de son prêt Espresso, et ce pendant toute la durée de validité des mesures d'incitation fiscale, soit du 1^{er} mai 2004 au 31 mai 2005.

Ces souscripteurs pourront de la sorte - qu'ils choisissent d'emprunter sur une durée de 3 ans ou de 4 ans - **bénéficier** à la fin de leur prêt **du remboursement - dans la limite de 150 euros - du quart des intérêts payés pendant la 3^{ème} année**, leur permettant de ce fait de prolonger d'un an l'avantage fiscal accordé par les Pouvoirs Publics.

SOCIETE GENERALE

Jérôme FOURRE
+33(0)1 42 14 25 00
Stéphanie CARSON-PARKER
+33(0)1 42 14 95 77
Hélène AGABRIEL
+33(0)1 41 45 97 13

COMM/PRS

Tour Société Générale
92972 Paris-La Défense cedex
France
Fax +33(0)1 42 14 28 98
www.socgen.com

SOCIETE GENERALE

Société Anonyme au capital
de 548 043 46,25 EUR
552 120 222 RCS PARIS



GROUPE

Bien évidemment, les clients qui ont souscrit depuis le 1^{er} mai des prêts EXPRESSO d'une durée de 3 ou 4 ans bénéficieront rétroactivement de la mesure d'économie offerte par la Société Générale.

Exemple n° 1 : prêt EXPRESSO de 18 000 € sur 3 ans destiné au financement de l'équipement d'une cuisine, mis en place le 1^{er} juillet 2004

TEG = 6,33 %, sur la base du taux en vigueur au 1^{er} mai 2004
(y compris frais de dossier de 120 €)

Intérêts payés		Intérêts et Frais de dossier déductibles	Avantage fiscal perçu		Avantage Offert par SG
			Année	Montant	
1 ^{ère} année, soit 2004	480 €	$(480 + 120) \times 25 \% = 150 \text{ €}$	2005	150 €	
2 ^{ème} année, soit 2005	716 €	$716 \times 25 \% = 179 \text{ €}$ montant plafonné à 150 €	2006	150 €	
3 ^{ème} année, soit 2006	375 €	Néant	2007	Néant	93,75 €*
4 ^{ème} année, soit 2007	54 €	Néant	2008	Néant	

Echéances mensuelles (hors assurance) = 545,15 €

* soit 25 % des 375 € d'intérêts payés en 2006 ; concrètement, le remboursement des 93,75 € interviendra au terme du prêt, au mois de juillet 2007

Exemple n° 2 : prêt EXPRESSO de 18 000 € sur 4 ans destiné à l'achat d'une voiture mis en place le 1^{er} juillet 2004

TEG = 6,85 %, sur la base du taux en vigueur au 1^{er} mai 2004
(y compris frais de dossier de 120 €)

Intérêts payés		Intérêts et Frais de dossier déductibles	Avantage fiscal perçu		Avantage Offert par SG
			Année	Montant	
1 ^{ère} année, soit 2004	541 €	$(541 + 120) \times 25 \% = 165 \text{ €}$ montant plafonné à 150 €	2005	150 €	
2 ^{ème} année, soit 2005	887 €	$887 \times 25 \% = 222 \text{ €}$ montant plafonné à 150 €	2006	150 €	
3 ^{ème} année, soit 2006	614 €	Néant	2007	Néant	150 €*
4 ^{ème} année, soit 2007	323 €	Néant	2008	Néant	
5 ^{ème} année, soit 2008	46 €	Néant	2009	Néant	

Echéances mensuelles (hors assurance) = 425,21 €

* soit 25 % des intérêts payés en 2006 (153,50 €), plafonnés à 150 € ; concrètement, le remboursement des 150 € interviendra au terme du prêt, au mois de juillet 2008

GROUPE SOCIETE GENERALE

La Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 88 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent plus de 15 millions de clients en France et à l'international.

- Gestions d'actifs, Gestion privée & Métier Titres, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec près de 1200 milliards de dollars en conservation et 300 milliards d'euros sous gestion à fin mars 2004.

- Banque de financement & d'investissement. SG CIB se classe durablement parmi les leaders européens et mondiaux en marché de capitaux en euro, produits dérivés, et financements structurés.

La Société Générale figure dans les quatre principaux indices internationaux de développement durable.

www.socgen.com